

# La Miellerie de l'Arbre à Pain.

François Ribaute

## Contrat de partenariat :

Ce contrat consiste à participer à la création de « la miellerie de l'arbre à pain », une petite entreprise individuelle en nom propre.

Mon entreprise apicole verra le jour en 2011, l'activité apicole commencera, quant à elle au printemps 2008 en cotisant solidaire, il me faudra donc trois ans pour devenir exploitant agricole principal.

L'intérêt principal pour les participants à ce partenariat est de recevoir en échange de 150 euros, soit le prix d'une ruche et d'un essaim, cinq kilos de miel par an pendant cinq ans. Soit un miel vendu directement par le producteur à un prix moins cher que sur les marches ou à domicile.

Ce miel sera principalement du miel de châtaigner, produit en Cévennes dans le respect de la nature et de l'environnement et surtout à l'abri des grandes cultures (O.G.M., pesticides, etc..), ennemies mortelles des abeilles depuis plus de vingt ans. Ex : depuis vingt ans l'espérance de vie d'une reine abeille est passée de 5 ans à 3 ans.

Certaines pratiques apicoles sont aussi responsables du déclin de l'abeille, il faut donc souvent se remettre en question en tant qu'apiculteur.

C'est pourquoi, je m'engage à fournir un miel produit dans une optique de qualité et de respect de l'ensemble du monde vivant.

\*\*\*\*\*

Je soussigné ....., m'engage à fournir **150 euros** à François Ribaute, producteur de miel, en échange de quoi je recevrai **cinq kilos** de miel par an pendant **cinq ans**.

Les frais de port sont à la charge de l'entreprise. Sinon une tournée sera organisée une fois par an pour les partenaires d'Aix en Provence et ses alentours.

**Partenaire :**

Adresse :

**Producteur :** François Ribaute

Adresse : Brasque

48160 St. Martin de Boubaux

Tel : 06.62.45.08.86

Date et signature :

Signature :